

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nov. 2005

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Dow AgroSciences S.A.S.
 Service Commercial
 Marco Polo, Bâtiment B
 ZAC du Font de l'Orme 1, BP 1220
 790 Avenue du Docteur Donat
 06254 MOUGINS CEDEX / FRANCE

NUMERO D'APPEL D'URGENCE : 03 88 53 36 76 (DRUSENHEIM / Bas Rhin)

CENTRE ANTI-POISONS DE PARIS : 01 40 05 48 48
 (HOPITAL FERNAND WIDAL / PARIS)

Nom du produit: **CONFIRM INSECTICIDE**

Code produit: 15587 Date de création: Mars 00 Référence: CG513
 Date de révision: Fév. 04 (Section(s) 3, 12, 13 & 15)

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux (voir Section 16 pour les phrases R complètes)

			CAS	Nø CE
Tebufenozide	240 g/l (22-24 %)	N; R51/53	112410-23-8	412-850-3
Dispersant	<5 %	Xi; R36/38		
Ethoxylate d'alcool gras	<5 %	Xi; R36		
Ingrédients inertes	q.s.p.			
Composition Code	GF810			

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Nocif pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

4. PREMIERS SECOURS

Ne jamais faire boire ou faire vomir si le patient est inconscient ou a des convulsions.

Ingestion

Ne pas faire vomir. Boire beaucoup d'eau et appeler un médecin. La décision de faire vomir ou non doit être prise par un médecin.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nov. 2005

CONFIRM INSECTICIDE

Contact avec les yeux

Laver les yeux à grande eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact après les premières 1 à 2 minutes et continuer le lavage des yeux à grande eau. Si des effets apparaissent, consulter un médecin, de préférence un ophtalmologiste.

Contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver minutieusement au savon et à l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Inhalation

Emmener à l'air frais. Consulter un médecin.

Note au médecin

Pas d'antidote spécifique. Traitement de soutien au choix du médecin en fonction des réactions du patient.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Moyens d'extinction**

Brouillard d'eau ou fines gouttelettes. Dioxyde de carbone. Poudre chimique. Mousse.

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de produits de combustion, de composition variée, qui peuvent être toxiques et/ou irritants.

Protection des intervenants

Porter des vêtements de protection et un appareil de protection respiratoire autonome.

Informations supplémentaires

Refroidir les récipients en les aspergeant d'eau. Contenir l'écoulement pour empêcher la contamination de l'eau ou des systèmes de drainage. Eviter de respirer la fumée. Travailler du bon côté du déversement par rapport au sens du vent.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**Précautions individuelles**

Porter des vêtements de sécurité appropriés et une protection pour les yeux et le visage (voir section 8).

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les égouts ou autre cours ou étendue d'eau. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nov. 2005
CONFIRM INSECTICIDE

Méthodes de nettoyage

Eponger avec du sable ou autre absorbant non-combustible, stocker dans des récipients, puis éliminer. Pour les déversements importants, barricader la zone et consulter le fabricant. Si une assistance supplémentaire est nécessaire, téléphoner au numéro d'appel d'urgence.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Avoir une bonne hygiène personnelle. Ne pas manger ou stocker de nourriture dans la zone de travail. Se laver les mains et les parties du corps exposées avant de manger, boire ou fumer et après le travail.

Stockage

Stocker ces produits conformément aux réglementations applicables. Stocker dans le récipient d'origine, dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Ne pas stocker à proximité de nourriture, boissons, nourriture pour animaux, produits pharmaceutiques, cosmétiques ou engrais. Conserver hors de la portée des enfants.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

Tebufenozide: Recommandation Dow AgroSciences IHG : 1.3 mg/m³.

Mesures d'ordre technique

Une bonne ventilation générale devrait être suffisante dans la plupart des conditions. Il peut être nécessaire de prévoir une ventilation d'aspiration locale pour certaines opérations.

Protection respiratoire

Dans la plupart des conditions, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire. Cependant, lorsque les valeurs limites d'exposition et/ou les valeurs de confort risquent d'être dépassées, utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat purifiant l'air.

En cas d'urgence, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome en surpression.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nov. 2005

CONFIRM INSECTICIDE

Protection des mains et de la peau

En cas de contact bref, des vêtements propres couvrant le corps et des gants résistants aux produits chimiques devraient suffire. Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques : gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent : Nitrile. Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Exemples de matières acceptables pour des gants étanches : Néoprène. Eviter de porter des gants en : Alcool polyvinylique ("PVA").

Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 5 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 3 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés.

La sélection d'un gant pour une application particulière et pour une certaine durée d'utilisation au poste de travail doit également tenir compte des facteurs suivants : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure/piqûre, protection thermique), dextérité demandée, ainsi que des instructions/spécifications données par le fabricant de gants.

En cas de contact prolongé ou fréquemment répété, utiliser des vêtements de protection imperméables au produit.

En cas d'urgence : Utiliser des vêtements de protection imperméables à ce produit. Choisir les articles spécifiques en fonction de l'opération à effectuer.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité. En cas de risque de contact avec le liquide, il est recommandé de porter des lunettes pour travaux chimiques.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: liquide
Couleur	: blanc cassé à crème
Odeur	: légère de moisi
Point/plage de fusion	: 0 deg.C
Solubilité dans l'eau	: se disperse
Point d'éclair	: aucun(e)
Densité relative (eau=1)	: 1.05-1.10 g/cm3
Point/plage d'ébullition	: 100 deg.C
Viscosité	: 300-600 mPa.s
Fourchette typique de pH	: 6.0-7.5

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nov. 2005
CONFIRM INSECTICIDE

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de stockage.

Conditions à éviter

Eviter les températures extrêmes.

Matières à éviter

Eviter le contact avec : Agents oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux

Aucun, dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Ingestion

Toxicité faible par ingestion.

DL50 par voie orale pour le rat : > 5000 mg/kg.

Contact avec la peau

DL50 par voie cutanée, pour le rat : > 5000 mg/kg.

Une exposition cutanée prolongée ne devrait pas provoquer l'absorption de quantités nocives de produit.

Une exposition unique et brève ne devrait pas irriter la peau.

Sensibilisation

Ne sensibilise pas la peau des cochons d'Inde.

Contact avec les yeux

Peut provoquer une légère irritation oculaire temporaire.

Inhalation

Pas d'effets indésirables prévisibles par cette voie d'exposition qui ne peut être qu'accidentelle lors d'une manipulation industrielle correcte. La CL50 par inhalation pour le rat est supérieure à la valeur maximale atteignable.

Informations supplémentaires

Non cancérigène. Non mutagène. Non toxique pour la reproduction.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Persistance et dégradabilité

Evaluation basée en grande partie ou entièrement sur des données relatives à la matière active.

La demi-vie dans les sols dépend du type de sol et des conditions ; elle est d'environ 7-66 jours.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nov. 2005
CONFIRM INSECTICIDE

Toxicité aquatique

Informations basées sur les données relatives à la formulation.
Produit non nocif pour les poissons dans des conditions aiguës
(CL50 > 100 mg/L).

Ce produit n'est pas nocif pour les algues (CI50 > 100 mg/L).

Evaluation basée en grande partie ou entièrement sur des données
relatives à la matière active.
Produit nocif pour les invertébrés aquatiques dans des conditions
aiguës (10 mg/L < CE50 < 100 mg/L).

Toxicité aviaire.

Evaluation basée en grande partie ou entièrement sur des données
relatives à la (ou aux) matière(s) active(s).
Ce produit n'est pratiquement pas toxique pour les oiseaux dans des
conditions aiguës (DL50 > 2000 mg/kg).

Informations supplémentaires

Evaluation basée en grande partie ou entièrement sur des données
relatives à la matière active.

DL50 pour les vers de terre : > 1000 mg/kg.

DL50 pour les abeilles : > 234 microgrammes/abeille.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Nocif pour les organismes aquatiques. Ne pas contaminer les étangs, les
cours d'eau ou les fossés avec des produits chimiques ou des emballages
vides les ayant contenus. Laver soigneusement. Eliminer les emballages
vides et les eaux de lavage en toute sécurité et conformément aux
réglementations. Choisir de préférence un récupérateur agréé ou un
incinérateur homologué. Ne pas réutiliser l'emballage pour un
quelqu'autre usage.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Envoi d'échantillons par la poste interdit.

Ce produit ne nécessite aucune classification pour le transport.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

**Classement proposé conformément à l'arrêté du 9 novembre 2004
transcrivant la Directive 1999/45/CE.**

Symbole de danger : Aucun

Risques particuliers : R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut
entraîner des effets néfastes à long terme pour
l'environnement aquatique

Conseils de prudence : S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son
récipient qu'en prenant toute précaution
d'usage.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nov. 2005
CONFIRM INSECTICIDE

Symbole de danger et phrases de risques particuliers attribués en France :

SSCL - Sans classement

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrases de risques dans la section 2 :

R36 Irritant pour les yeux.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Délai de rentrée dans les parcelles traitées

Dans l'attente de la révision des substances actives et des produits phytopharmaceutiques dans le cadre de la directive 91/414/CEE et en l'absence de notification officielle, les adhérents de l'UIPP recommandent de suivre l'avis de la Commission d'Étude de la Toxicité concernant les délais minimums à respecter pour limiter l'exposition cutanée des travailleurs :

- Cultures à l'extérieur de locaux : délai minimum de 6 heures après la fin de la pulvérisation
- Cultures à l'intérieur de locaux : délai minimum de 8 heures après la fin de la pulvérisation et après ventilation des locaux.
- Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R 36, R 41, R 38, R 34, R 35 : délai minimum de 24 heures après la fin de la pulvérisation.
- Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R 42, R 43 : délai minimum de 48 heures après la fin de la pulvérisation.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation, mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'établissement de la fiche. Ils sont donnés de bonne foi.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.